



ACADEMICA
INTERNATIONAL
STUDIES

**ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES
DUAL DIPLOMA PROGRAM**

**MANUEL
ELEVES/PARENTS**

EXPLICATION DE LA MISSION

La mission d'Academica International Studies est de donner aux élèves non-Américains, la possibilité d'obtenir un diplôme d'études secondaires (lycée) américain tout en passant simultanément leur baccalauréat dans leur pays d'origine. L'objectif de cette mission est de donner un avantage compétitif à ces apprentis du 21^e siècle par un enseignement indépendant et responsable, grâce aux multiples façons d'apprendre à travers les médias d'aujourd'hui. Flexible, il est centré sur l'étudiant et le virtuel.

ADMISSIONS ET PROCEDURES D'INSCRIPTION

Academica International Studies, que l'on appellera par la suite « AIS », a mis en place des procédures d'admission et d'inscription pour son programme de double diplôme. Le but du programme étant de rendre l'enseignement accessible aux élèves du secondaire en utilisant la technologie en ligne, ainsi que l'apprentissage à distance dans une salle de classe non traditionnelle.

Procédure d'inscription

Pour s'inscrire, un élève doit compléter le processus de demande, effectuer un test de langue en Anglais, et être accepté. Une fois accepté, l'élève recevra un nom d'utilisateur et un mot de passe pour accéder à ses cours. Les cours seront ouverts à partir du premier jour du semestre.

Tous les élèves seront placés dans des classes classiques et pourront ensuite choisir des cours selon le programme d'études. Un enseignant travaillera avec le directeur du programme pour vérifier que l'élève a choisi les cours appropriés. Les élèves recevront un logiciel distinct pour l'anglais, le Manuel de Elève/Parent, QuickStart, et tous les matériaux nécessaires.

REGLES DE PRESENCE EN CLASSE

Le professeur principal d'AIS surveille l'assiduité des élèves ; leur présence en classe, leur participation et la performance afin qu'ils répondent aux exigences du programme, et qu'ils fassent des progrès tout au long du programme comme expliqué dans les règles de présence.

Les élèves du Double Diplôme sont censés avoir leur propre ordinateur et assister et participer à leurs cours de formation en ligne comme s'ils étaient dans un cours en salle de classe traditionnelle. Le nombre prévu de connections requises variera en fonction du cours. Les élèves doivent se

connecter au minimum **trois fois par semaine** et passer environ **3-5 heures par cours, par semaine à réaliser leur travail personnel**. Les élèves sont également tenus de suivre les directives fournies par leur professeur pour remplir les modules dans le **logiciel en anglais** le cas échéant. Les élèves devront regarder leurs emails tous les jours car les enseignants envoient de nombreuses informations, mises à jour et retour de notes.

Si un élève ne se connecte pas pendant toute une semaine, l'enseignant contactera l'élève et le Directeur du Programme. Un élève qui ne se connecte pas ou ne participe pas à ses cours en ligne pendant 20 jours sera renvoyé académiquement du programme, à moins que l'élève ou les parents aient prévenu de cette absence. **Si un élève ne se connecte pas à un cours pendant sept (7) jours consécutifs pour une raison quelconque, il est de sa responsabilité d'en informer l'enseignant.**

La présence est mesurée par le temps passé sur la plate-forme, la contribution via les fils de discussion en ligne, les e-mails, les sessions de discussion instantanée, et/ ou par le travail à rendre (devoir maison), les présentations ou les contrôles. Chaque fois qu'un élève entre dans son cours, sa participation est enregistrée automatiquement et la durée de temps passé sur chaque sujet est notée.

ABANDON DU PROGRAMME

Pour bien réussir dans un programme en ligne, les élèves se doivent de communiquer constamment. Pour chaque cours l'enseignant décrit les exigences minimales du travail hebdomadaire. Il est essentiel que l'élève et l'enseignant maintiennent un contact régulier.

Tous les élèves doivent adhérer à cette déclaration pour s'enregistrer:

*'Je reconnais que, pendant **les cinq (5) premiers jours de chaque semestre** après mon inscription à AIS, je peux abandonner le programme sans pénalité si je n'ai pas commencé les cours. Je comprends que pour chaque cours en ligne il y a un nombre minimum de tâches qui doivent être accomplies chaque semaine. L'oubli de soumission du nombre minimal du travail à faire sur une base hebdomadaire peut entraîner mon retrait du Programme de Double Diplôme.'*

Pour veiller à ce que les élèves soient au courant de cet engagement, un processus en trois parties s'applique :

1. Si l'élève ne rend pas le nombre prévu de devoirs maison selon le calendrier du cours, l'élève, les parents et le Directeur du Programme recevront un courriel de l'enseignant avertissant l'élève qu'il ou elle est en retard. L'élève doit répondre à l'enseignant et commencer ses devoirs.
2. Si l'élève ne répond pas à l'enseignant mais commence son travail, ou ne commence pas à rendre un nombre acceptable de devoirs chaque semaine, l'enseignant enverra un e-mail à l'élève, aux parents, et au directeur du programme.
3. S'il n'y a toujours pas de réponse de la part de l'élève et qu'il ne présente toujours pas un nombre acceptable de devoirs selon le calendrier des cours, AIS présumera que l'élève n'a pas l'intention de rester dans le Programme Double Diplôme, et l'étudiant sera académiquement retiré du programme à la fin du semestre.

ECHELLE DE NOTATION ACADEMIQUE

Echelle de classement pour les cours virtuels :

A	Excellent progrès	90-100
B	Progrès Méritants	80- 89
C	Progrès Convenables	70-79
D	Progrès faible	60-69
F	Echec	0-59

REGLES DE SURVEILLANCE ACADEMIQUE

Les élèves du programme AIS Double Diplôme doivent maintenir un pourcentage élevé au cours du semestre, dans chacune des classes où ils sont inscrits. Afin d'obtenir un Double Diplôme, l'élève doit obtenir un ensemble Grade Point Average (GPA) de 2,0 (moyenne minimale de 70% dans tous les cours). Si l'élève descend en dessous de 70% dans une classe, il en sera averti par son enseignant et son coach académique.

Pour veiller à ce que les élèves soient au courant de cet engagement et de ces exigences, les processus suivants seront suivis:

1. Si la note d'un élève descend en dessous de 70% dans toutes les classes, l'élève, les parents, et le Directeur du Programme recevront un courriel de l'enseignant pour les informer de la situation et leur rappeler les règles du programme. L'élève devra répondre à l'instructeur et commencer à rendre des devoirs.

2. Si l'élève ne répond pas à l'enseignant, ne commence pas à rendre de devoirs et n'améliore pas ses notes, le coach académique enverra un e-mail à l'élève, aux parents, et au directeur de programme.

3. Si, à la fin du semestre, l'élève n'a toujours pas fait de progrès et ne réussit pas ses cours, il/ elle pourra être retiré du Double Diplôme ou être placé sous surveillance académique pour le semestre suivant.

4. Un élève qui est placé sous surveillance Académique disposera d'un semestre pour améliorer ses notes pour répondre aux exigences d'obtention du diplôme et continuer le Double Diplôme. L'élève sera suivi de près par son enseignant et coach académique. Si, à la fin de la surveillance académique, l'élève ne répond toujours pas aux exigences minimales d'obtention du Double Diplôme et qu'il ne passe pas il / elle sera académiquement retiré du programme.

« ACADEMIC PROBATION » : POLITIQUE DE MISE SOUS SURVEILLANCE ACADEMIQUE

Pour obtenir le Double Diplôme, les transcriptions du lycée du pays d'origine doivent être fournies à AIS, une traduction officielle en Anglais des relevés de note du pays d'origine de l'élève sur demande, et l'élève doit obtenir un minimum de 24 crédits avec au minimum 2.0 au GPA (soit 70% de moyenne dans chacune des matières), comme le décrit la charte ci-dessus.

Pour veiller à ce que nos élèves soient au courant de cet engagement et de ces exigences, les étapes suivantes seront suivies:

1. À la fin de chaque année scolaire, la moyenne générale de l'élève est calculée en fonction de ses notes de cours finaux. Si un élève réussit sa

(ses) matière(s) mais que l'ensemble du GPA de l'élève tombe en dessous de l'exigence minimale de moyenne du GPA de 2.0 , l'élève sera placé sous surveillance Académique durant l'année scolaire suivante , car est à risque de ne pas respecter les exigences d'obtention du diplôme minimum .

2. La GPA globale d'un élève est calculé ainsi : chaque lettre a une valeur de points. La GPA s'obtient en ajoutant le Grade Point Average de chaque cours finalisé à ce jour, et divisée par la quantité de cours suivis. Lors du calcul de la GPA, nous utilisons le système de points suivant : **A=4.00 B=3.00 C=2.00 D=1.00 F=0.00.**

3. L'enseignant et le coach académique suivront de près l'élève placé sous surveillance académique au cours de l' année scolaire suivante afin de le soutenir et lui rappeler les exigences d'obtention du diplôme .

4. Si l'élève continue à sous-performer et n'augmente pas son GPA pour atteindre le minimum requis, il ou elle risque de ne pas obtenir son Double Diplôme par non-respect des exigences d'obtention du diplôme ou risque d'être académiquement retiré du Programme de Double Diplôme s'il ne réussit pas ses matières.

EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME

L'obtention du Double Diplôme et la progression de l'élève par ses notes sera fonction de l'achèvement du minimum de crédits fixé. En délibération avec le Directeur du Programme, la performance de l'élève sera évaluée sur la base de sa maîtrise des normes acquises pour déterminer l'obtention de son diplôme ou son évolution au sein du programme. Afin d'obtenir le Double Diplôme, les relevés de notes du lycée d'origine de l'élève doivent être fournis à AIS, une traduction officielle en Anglais des relevés de note du pays d'origine de l'élève sur demande et l'élève doit respecter l'exigence de la validation des 24 crédits, et un minimum de 2.0 au GPA comme décrit ci-dessus.

Les notes de l'élève dans tous ses cours sont basées sur sa maîtrise des objectifs pédagogiques fixés ainsi que ses compétences sur les cours. La détermination de la note de l'élève est basée sur plusieurs critères tels que son travail à faire, les projets supplémentaires, les tests en lignes et d'autres contrôles en ligne. Relevés de notes et bulletins scolaires seront les principaux supports pour communiquer la progression et les réalisations de l'élève au cours de l'année.

PROGRAMME SCOLAIRE

Un minimum de 6 des 24 exigences d'obtention du diplôme doivent-être suivis à Academica International Studies. Tous les élèves suivront obligatoirement 4 cours Majeurs : 2 crédits en Anglais, 1 Histoire des Etats-Unis, 1 Gouvernement /Economie des Etats-Unis. Les élèves suivront 2 crédits mineurs, à choisir.

EXIGENCES D'OBTENTION DU DIPLÔME ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES

Pour obtenir un diplôme homologué par l'Académie de Floride (Florida High School Diploma), les cours ci-dessous doivent être validés :

SUJET	Crédits Requis pour ce cursus : 24 crédits
Langue Maternelle et Littérature	4 crédits – principalement dissertation, lecture et assimilation d'information, et littérature
Anglais	4 crédits
Mathématiques	4 crédits, l'un deux doit être Algèbre (ou équivalent) et l'un doit être géométrie (ou équivalent)
Sciences	3 crédits, deux doivent être effectués en laboratoire et l'un doit être SVT ou équivalent
Sociologie	1 crédit : Histoire du Monde 1 crédit : Histoire des Etats-Unis 0,5 crédit : Gouvernement des EU 0,5 crédit : Economie
Histoire de l'Art, arts appliqués ou Arts de la Scène	1 crédit d'histoire des Arts ou Arts, débats et éloquence, ou Arts pratiques
Education Physique et Sportive	1 crédit EPS, comprenant intégration de la santé
Mineures	4 crédits
Moyenne Générale	Moyenne Générale GPA de 2.0 sur une échelle de 4.0

RESPONSABILITÉS DES ELEVES

Les élèves doivent respecter un rythme approprié pendant le programme et veiller à ne pas être en retard. Il ou elle doit veiller à donner le meilleur de lui-même pour acquérir de bonnes notes dans chacune de ses classes.

Si l'élève a des difficultés avec la matière, le travail à faire ou le respect du temps donné pour effectuer un travail, il devra contacter son professeur pour lui demander de l'aide.

RENDU DES DEVOIRS

Les élèves doivent finir et rendre leur travail maison, projets, quiz, et tests sur le "Learning Management System" (LMS). Une fois que le professeur note le travail de l'élève, celui-ci pourra accéder à ses notes et aux commentaires du professeur sur le LMS.

POLITIQUE DE PUBLICATION

En tant qu'étudiant d'AIS, vous accordez la permission à l'école et /ou ses ayants droits, employés ou agents, la permission complète d'utiliser, publier et copyright, en totalité ou en partie, citations directes, photographies, et/ou vidéos faites par vous. Ce matériel peut être utilisé avec ou sans votre nom dans toutes les formes de médias, y compris internet et les médias sociaux, à des fins de publicités, de promotion et de développement de l'école et de ses objectifs. Vous donnez cette autorisation sans attendre de rémunération. Si vous ne consentez pas à l'utilisation de votre nom, image à tout moment, vous devez contacter le « registraire » de l'école AIS.

CODE DE CONDUITE DE L'ÉLEVE

L'accès à internet est indispensable pour tous les élèves, cependant l'accès doit être fait d'une manière responsable, sûre, efficace, éthique et légale. Avec des ressources électroniques, l'accès inapproprié à certains sites est de

l'ordre du possible. Certains sites contiennent des informations illégales, diffamatoires, fausses ou offensives. Bien qu'il soit impossible de contrôler de telles actions, les bénéfices de l'utilisation d'internet sont plus importants que ses inconvénients. Nous apprécions en particulier que les parents discutent avec leurs enfants du fait d'être responsable face à internet.

Veillez lire les **règles et attentes** avec attention :

- **Les élèves sont responsables de leur bonne attitude** sur le réseau. Ils doivent toujours utiliser leur ordinateur de manière attentive et avec respect. Il n'est pas acceptable d'utiliser un langage obscène, profane, menaçant ou irrespectueux.
- Nous prenons très au **sérieux l'intégrité ainsi que l'authenticité du travail des élèves**. Ne pas copier/coller ou plagier tout contenu en ligne ou le travail d'autres élèves. Les professeurs utilisent des logiciels pour identifier l'authenticité du travail de l'élève. Copier, autoriser les autres de copier un travail, et/ou ne pas utiliser correctement Internet entrainera un retrait du programme.
- **Les sessions en directes** font partie intégrante de notre programme/ Les élèves sont censés assister et participer à ces sessions selon le calendrier principal. La conduite pendant les sessions en directes est semblable à celle d'un cadre de classe « ». Les élèves ne doivent pas manger, boire ou pendant les sessions. Ils doivent être à l'écoute et participer à la leçon.
- **La sécurité est une haute priorité**, surtout lorsque le système concerne de nombreux utilisateurs. Si vous identifiez un problème sur les ordinateurs de l'école, le réseau, la connexion internet, veuillez l'indiquer à un administrateur du système.
- **Il est illégal de créer des virus nocifs**.
- **Les Emails ne sont pas privés**. Ne dites jamais quelque chose par email que vous ne voudriez pas voir exposé au conseil de l'école ou dans un journal local.
- **Méfiez-vous des emails anyone**, particulièrement des adultes que vous ne connaissez pas, demandant des renseignements personnels, essayant d'organiser des rendez-vous, ou d'engager un contact personnel. Alerte votre professeur de tout message que vous recevez qui est inapproprié ou vous met mal à l'aise.

- **L'échange de mail avec les camarades de classe doit être relié au programme.** Il est interdit d'envoyer des mails antipathiques à ses camarades.
- **Les adresses mails profanes ou construites de façon antipathique ne sont pas permises pour les échanges.**
L'administration se donne le droit de déterminer si une adresse email n'est pas valable ou non-appropriée. Si nécessaire, l'élève devra utiliser une adresse mail différente ou il lui sera refusé de suivre les cours.
- **Protégez vos mots de passe.** Gardez votre mot-de-passe secret, sauf pour vos parents.
- **La direction est en totale coopération** avec les enquêtes faites sur toute activité illégale effectuée via Internet. Si vous n'aviez pas respecté les règles, vous serez tenu au courant de votre faute et aurez une opportunité de vous expliquer. Toute faute grave sera punie par une expulsion du programme, en addition avec tout autre procédure judiciaire.

REGLES D'UTILISATION D'INTERNET

Toutes les données sur Internet qui sont transmises ou reçues par nos systèmes de communication informatique sont considérées comme partie des documents officiels de AIS et, en tant que tel, sont autorisés à être divulgués au Directeur du Programme, les parents, l'administration ou autre tiers. Par conséquent, AIS attend des élèves et du personnel qu'ils respectent la politique d'utilisation d'Internet.

Les données qui sont transmises, accessibles, ou reçues via Internet ne doivent pas contenir de contenu pouvant être considéré comme discriminatoire, injurieux, obscène, menaçant, harcelant, intimidant, ou perturbateur à toute autre personne. Des exemples de contenus inacceptables peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires ou des images sexuels, des insultes raciales, des commentaires spécifiques au genre, ou d'autres commentaires ou images qui pourraient raisonnablement offenser quelqu'un sur la base de la race, l'âge, le sexe, la religion ou politique, les croyances, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

L'abus du Portail d'éducation fourni par l'école démontré par un non respect des politiques scolaires, se traduira par des mesures disciplinaires. Les employés peuvent également être tenus personnellement responsables de

toute transgression de cette politique. Les comportements suivants sont des exemples d'actions et d'activités énoncées précédemment et qui sont interdites et peuvent donner lieu à des mesures disciplinaires:

- L'envoi ou l'affichage discriminatoire, harcelant, menaçant ou de messages ou d'images.
- Le vol, l'utilisation ou la divulgation du code ou du mot de passe d'une autre personne sans autorisation.
- La copie, le piratage, ou le téléchargement de logiciels et de fichiers électroniques sans autorisation.
- L'envoi ou l'affichage de documents confidentiels ou des informations confidentielles à l'extérieur de l'organisation
- Violier les droits d'auteur.
- Se livrer à des transactions non autorisées qui peuvent encourir un coût pour l'organisation ou initier des services et des transmissions Internet indésirables.
- Participer à la visualisation ou l'échange de matériel pornographique ou d'un matériel obscène.
- L'envoi ou l'affichage de messages qui diffament ou insultent d'autres individus
- Tenter de rentrer dans le système d'une autre organisation ou d'une personne.
- Refuser de coopérer avec une enquête de sécurité
- Utilisation du Portail d'éducation pour des causes politiques, des activités religieuses, ou toute sorte de jeux.
- Compromettre la sécurité des systèmes de communication électronique de l'organisation.
- L'envoi ou l'affichage des messages qui dénigrent les produits ou services d'une autre organisation.
- Faire passer ses propres points de vue pour ceux de l'organisation.
- L'envoi anonyme de messages électroniques
- Se livrer à toute autre activité illégale

REGLES D'INTEGRITE SCOLAIRE

Qu'est ce que l'intégrité scolaire ?

- Cela signifie que l'élève ne doit rendre que son propre travail

Pourquoi est-ce si important ?

- Lorsqu'un élève rend un travail qui n'est pas son propre travail, il y a deux problèmes :

- Les élèves acquièrent des crédits pour un travail qu'ils ne maîtrisent pas
- Ils transgressent les règles d'AIS

Quels sont des exemples du non-respect de l'intégrité scolaire ?

- Il y a deux types de transgression de l'intégrité scolaire. L'une est le « plagiat » et l'autre est « la triche ».
- **Plagiat** – Voler et s'approprier (les idées ou mots de quelqu'un d'autre) : utiliser (la production de quelqu'un d'autre) sans référencer la source. Voici quelques exemples :
 - Copier/Coller un travail venant d'Internet lorsque ce n'est pas votre propre travail
 - Copier tout autre travail sans référencer la source correctement.
- **Tricher**
 - Influencer par la tromperie, ruse ou artifice.
 - Frauder ou utiliser la ruse pour violer les règles malhonnêtement. Voici quelques exemples, mais qui ne se limitent pas à ce qui suit :
 - Fournir des questions / réponses / travail à un autre élève
 - Recevoir des questions / réponses / travail d'un autre élève

Assurer l'intégrité scolaire

AIS utilise une variété d'outils pour s'assurer de l'intégrité du travail des élèves.

- **Plagscan** – Cet outil internet compare le travail des élèves avec une base de données. Cette base de données compare le travail des élèves avec le travail d'autres élèves, ainsi que travail trouvé sur internet
- **Academic Integrity Database** – Base de données mesurant le nombre d'erreurs des élèves concernant leur intégrité.
- **L'expertise des professeurs** – Les professeurs ont beaucoup d'expérience, leur expertise est souvent un moyen et un guide pour identifier si le travail de l'élève est son propre travail.
- **Evaluation orale** – Chaque professeur effectue régulièrement des évaluations orales concernant le travail effectué en cours, ou le travail rendu par un élève. Ces évaluations peuvent être prévues, ou évaluations surprise pour vérifier les connaissances de l'élève, et être sûr que son travail est bien le sien.
- **Règles académique de rapport d'intégrité** – Les membres de la communauté, les conseillers d'orientation, les parents ou les élèves peuvent appeler ou envoyer un mail anonymement concernant tout problème en lien avec l'intégrité.

Conséquence du non-respect de ces règles

Plusieurs conséquences sont prévues lorsque les élèves sont pris en train de tricher ou de plagier. Ces conséquences varient entre refaire le travail jusqu'à l'expulsion de l'élève. De plus, les résultats finaux de l'élève peuvent être remis en question si l'élève se fait prendre une fois les résultats rendus.

“ **Les élèves** sont responsables de rendre leur propre travail et il est attendu d'eux de :

- Lire et signer la déclaration d'intégrité scolaire
- Participer à un appel de bienvenue où les conditions d'intégrité seront discutées.
- Poser toutes les questions en lien avec le plagiat ou la triche s'ils ne sont pas sûrs.

“ **Les parents**, en tant que partenaires du programme doivent :

- Relire et signer la déclaration d'intégrité scolaire
- Vérifier que le travail de leur enfant est authentique
- Contrôler, à travers leur propre compte, les divers conseils d'intégrité scolaire à travers l'IM.
- Poser toutes les questions regardant le plagiat ou la triche s'ils ne sont pas sûrs.

“ **Les professeurs**, en tant que parties prenantes doivent assurer les plus hauts standards d'intégrité des élèves et doivent aussi:

- Agir en tant que ressource pour les questions des élèves
- Soumettre plusieurs devoirs sur Turnitin.com
- Coordonner tout problème touchant à l'intégrité d'un élève avec le directeur des Etudes . Vérifier avec l'élève sa maîtrise du sujet par la discussion et les devoirs.
- Participer à tous les séminaires de formation.

“ **Les Leaders institutionnels** doivent :

- soutenir l'intégrité académique dans chacun des cours qu'ils supervisent
- Veiller à ce que tous les enseignants prennent part à des initiatives d'intégrité académique.
- appuyer sur les conséquences administratives
- Fournir un soutien au personnel enseignant dans la mise en œuvre de ces politiques.

CODE D'HONNEUR DES ELEVES

Un élève ne doit JAMAIS :

- Partager son nom d'utilisateur et son mot de passe avec une personne tout autre que ses parents.
- Utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe de quelqu'un d'autre
- Obtenir ou aider quelqu'un à utiliser le système lorsqu'il n'a pas d'accès autorisé
- Diffuser leurs informations personnelles ou celles d'autre de quelqu'un d'autre (adresse, email, téléphone, etc.)
- Poster des messages privés qui leur ont été envoyés.

DISPONIBILITÉS ET RESPONSABILITÉS DES PROFESSEURS

Une communication fréquente élève-enseignant dans un environnement d'apprentissage virtuel exige un engagement au-delà de la journée de travail traditionnelle car la communication est l'élément essentiel à la réussite du programme. La communication par Messagerie Instantanée (IM) et par e-mail sont considérés comme essentiels et sont attendus sur une base régulière. Au début du programme, un minimum de conversations vocales doit avoir lieu, et également à la fin du programme. AIS prend les engagements suivants vis-à-vis de ses élèves, parents et directeur du programme:

- Tous les e-mails, la messagerie vocale et la messagerie instantanée obtiendront des réponses sous 24h-48h pendant la semaine.
- Les enseignants établiront des heures où ils ouvriront « leurs portes » pour discuter avec les élèves et les parents. Les enseignants seront disponibles pour répondre à toutes questions concernant le programme pendant les heures officielles. Pendant ces heures, les enseignants pourront répondre aux appels, par Skype et par discussion instantanée. Chaque demande correspondance sera traitée le plus rapidement possible avec un objectif de retour sous 24h. Dans le cas où une réponse instantanée n'est pas disponible, aucune réponse ne devrait dépasser un délai de 48h pour répondre à une demande.
- Les enseignants doivent parler personnellement avec chaque étudiant et le directeur du programme au moins une fois au début et la fin du terme.
- Les enseignants mettront à jour les pages d'annonces de cours fréquemment. Avant que chaque élève n'accède à ses cours en ligne, tous les enseignants auront une conversation téléphonique de bienvenue avec cet élève.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS/TUTEURS

En tant que parent / tuteur d'un élève utilisant un système virtuel, il est très important de comprendre les responsabilités associées à ce rôle. Avec les nombreuses distractions qu'ont les élèves, il peut être difficile pour certains élèves de travailler sur leurs cours lorsqu'ils ne sont pas à l'école. Il est de la responsabilité du parent / tuteur d'encourager l'élève à gérer son temps de manière efficace. Les enseignants tiendront au courant le parent / tuteur des progrès de l'élève et prendront contact s'ils sont en retard dans le cursus.

Les parents sont censés superviser et suivre les progrès des élèves pendant toute la durée du cours. Ceci peut être géré en accédant au compte parental périodiquement pour suivre les progrès des élèves.

Les parents doivent soutenir l'intégrité scolaire. L'intégrité académique est l'une de nos valeurs fondamentales et l'un des domaines les plus importants de mise au point en tant qu'organisation apprenante. Les élèves ayant une intégrité académique prennent des décisions fondées sur l'éthique et les valeurs qui les préparent à devenir des citoyens productifs et éthiques.

Vous pouvez communiquer avec l'enseignant de l'élève en cas de besoin à travers le directeur du programme ou par courriel directement à l'enseignant en lui posant toutes les questions que vous voulez.

Les parents / tuteurs doivent aussi être au courant du plan de progression du cours que leur élève suit et l'utiliser pour aider à planifier l'avenir scolaire et éducatif de l'enfant.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

AIS respecte les lignes directrices de la vie privée des élèves inspirés par les Droits Educatifs de la Famille (FERPA) ainsi que la Loi sur la protection des renseignements personnels du gouvernement fédéral des États-Unis. Seules les personnes suivantes ont accès aux dossiers des étudiants:

- Le directeur.
- L'équipe administrative.
- Le personnel professionnel (Professeurs, conseiller d'orientation).

Un mot de passe unique est fourni à tous les élèves pour accéder à des cours en ligne. Il est de la responsabilité de l'élève de garder secret son mot de passe.

REGLE D'ANTI-DISCRIMINATION

Les règles d'admission et d'inscription à AIS respectent les procédures de non-discrimination.

AIS ne discrimine pas les élèves sur la base du sexe, de la race, de la couleur, de l'origine nationale, l'ascendance, la croyance, la grossesse, le statut matrimonial ou parental, l'orientation sexuelle, physique, émotionnelle, trouble d'apprentissage ou un handicap dans ses programmes d'éducation.

En outre, les critères d'admission à un programme ou un cours ne doivent pas avoir pour effet de restreindre l'accès à des personnes dû à leur race, l'ethnie, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou l'état matrimonial.

La discrimination sur la base de la race, l'ethnie, l'origine nationale, le sexe, le handicap ou l'état civil contre un élève ou un employé est interdite.

HARCÈLEMENT ET POLITIQUE INTIMIDATION

AIS interdit l'harcèlement illégal entre les membres de la communauté AIS, y compris la communication de toute forme entre les élèves, les professeurs AIS et / ou du personnel, et des tiers directement ou indirectement liés au Réseau AIS.

AIS est déterminé à maintenir un environnement de travail et d'apprentissage dans lequel les élèves, les professeurs et le personnel peuvent se développer intellectuellement, professionnellement, personnellement et socialement. Une telle atmosphère doit être affranchi d'intimidation, de peur, de coercition et de représailles.

Il est prévu que tous les élèves et les employés doivent utiliser tous les équipements et les programmes pour un but éducatif. AIS est déterminé à protéger ses étudiants et les employés de l'intimidation, du harcèlement ou des utilisations inappropriées des ordinateurs ou des programmes. L'intimidation et le harcèlement **ne seront pas tolérés** et seront juste cause de mesures disciplinaires.

Toute conduite qui constitue l'intimidation ou le harcèlement, tel que défini ici, est interdite.

L'intimidation, le harcèlement et le cyber harcèlement criminel sont définis comme une inflexion de détresse physique ou psychologique, et / ou de communication par des mots, des images ou la parole en utilisant le

courrier électronique, ce qui provoque une détresse émotionnelle et pour lesquels il n'y a pas de but légitime.

Toute action d'un élève ou parent jugée inappropriée sera pleinement étudiée par l'administration de l'école.

Les conséquences pour les élèves d'actions qui violent la politique sur l'intimidation et le harcèlement doivent être déterminées par le personnel administratif et peuvent inclure:

- Conférence entre les parents, l'élève et le professeur
- Suspension des services de messagerie
- Suppression de l'accès aux cours.
-

POLITIQUE NETIQUETTE

Les élèves sont responsables de leur bonne conduite en ligne. Les élèves doivent toujours faire preuve de considération et de respect lors de leur participation aux classes AIS. Le langage obscène, blasphématoire ou menaçant en ligne ainsi que hors ligne ne seront pas tolérés.

Les élèves devraient être prudents à-propos des e-mails reçus de toute personne, en particulier les adultes qui leur demandent des renseignements personnels, tentent d'organiser des réunions, ou effectuent des contacts personnels. Les élèves doivent communiquer aux enseignants tout message reçu qui est inappropriée ou qui provoque l'inconfort.

Toute distribution de courriers électroniques non sollicités à des camarades de classe en ligne est interdite. Toute interaction entre les enseignants, les parents, les élèves et les autres parties prenantes seront connectées. L'envoi de messages aux camarades de classe en ligne devra être limité à la correspondance qui est relié au programme. Les administrateurs AIS coopéreront pleinement avec toute enquête relative à des activités illégales menées sur Internet.

ACTIONS DISCIPLINAIRES

La direction, en consultation avec les professeurs, détermineront les mesures disciplinaires appropriées en cas de violation par les étudiants du code de conduite convenu. La gravité de l'infraction est le déterminant majeur décidant des conséquences appropriées. Les comportements

inappropriés décrits dans le manuel de l'étudiant qui sont considérés comme nuisibles dans un milieu scolaire seront des motifs de révocation immédiate du programme AIS. Les actions possibles peuvent inclure, mais ne sont pas limités à:

- Avertissement écrit et oral et notification au directeur du programme.
- Placement en « sursis de conduite temporaire ». Les activités du réseau d'enseignement en ligne de l'élève seront surveillées pendant tous les cours de l'élève plus dans ses cours du semestre suivant.
- Suspension du programme AIS pour une période de temps déterminée.
- Suspension permanente de l'AIS.

Lorsqu'une violation a lieu, un rapport, comprenant la date, l'heure et les circonstances de l'acte reproché, sera soumis au directeur du programme. Ce rapport comprend une description des actions de toutes les parties concernées, le nom des témoins et la preuve documentaire qui soutient les faits.

Tout élève souhaitant signaler une violation doit déposer un rapport au directeur du programme. Dès réception du rapport, AIS, en consultation avec le directeur du programme déterminera si une politique AIS peut avoir été violé par l'élève. S'il y a des informations suffisantes, l'élève et ses parents seront contactés par écrit informant l'élève des charges de façon détaillée, y compris le temps et le lieu où la violation présumée a eu lieu et la pénalité qui serait approprié si l'élève a réellement effectué cet acte. Toutes les communications passeront par le Directeur du Programme.

WEB PRIVACY POLICY

Notification (applicable aux étudiants de l'Union européenne)

RGPD Protection des données (applicable aux élèves de l'Union européenne)
Academica International Studies, ci-après le CONTRÔLEUR, est responsable du traitement des données à caractère personnel de l'utilisateur et l'informe que ces données seront traitées conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) sur la protection des particuliers en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel et leur libre circulation. Par conséquent, le CONTRÔLEUR fournit les informations suivantes à l'utilisateur concernant le traitement des données de l'utilisateur:

Objet du traitement : entretenir une relation commerciale avec l'utilisateur. Les traitements prévus sont :

- ◆ Envoi de communications publicitaires commerciales par e-mail, fax, SMS, MMS, communautés sociales ou par tout autre moyen électronique ou

physique, présent ou futur, permettant la réalisation de communications commerciales. Ces communications seront effectuées par le CONTRÔLEUR et seront liées à leurs produits et services, ou à ceux de leurs partenaires ou fournisseurs avec lesquels ils sont parvenus à un accord. Dans ce cas, les tiers n'auront jamais accès aux données personnelles.

- ◆ Réalisation d'études statistiques.
- ◆ Traitement des commandes, des requêtes ou de tout type de demande faite par l'utilisateur via l'une des méthodes de contact disponibles.
- ◆ Envoi de newsletters.
- ◆ Pour les utilisateurs qui sont des élèves actuels, anciens ou potentiels d'un établissement d'enseignement exploité par CONTROLLER: Dans l'intérêt légitime de CONTROLLER, CONTROLLER s'engage à collecter et à conserver des données standard sur les élèves et typique pour une école de collecter et de conserver pour l'admission et la progression d'un élève dans un programme académique, y compris, entre autres, des informations telles que les noms, dates et lieux de naissance de l'élève, niveaux scolaires, informations sur le sexe, la nationalité, langues, adresse (s) e-mail (s), numéro (s) de téléphone, noms d'écran pour le chat vidéo / vocal, dates de graduation, noms et coordonnées des parents, écoles du pays d'origine, données sur l'historique et les résultats des programmes scolaires à domicile (y compris l'école à domicile) relevés de notes), résultats / notes académiques dans le programme académique de CONTROLLER, et autres informations relatives au statut de l'élève dans le programme académique de CONTROLLER.

Base juridique du traitement: consentement de la personne concernée; intérêt légitime de CONTROLLER à fournir des services éducatifs et à conserver des dossiers d'élèves aux fins de la gestion d'un établissement éducatif.

Critères de stockage des données: les données seront stockées tant que le CONTRÔLEUR aura un intérêt légitime à fournir des services éducatifs et / ou à conserver des dossiers d'élèves aux fins de la gestion d'un établissement d'enseignement, dans la mesure où il existe un intérêt mutuel à les conserver. les intérêts ou les libertés et droits fondamentaux de l'utilisateur qui nécessitent la protection de données à caractère personnel. Lorsque cela ne sera plus nécessaire, les données seront effacées avec les mesures de sécurité adéquates pour assurer la pseudonymisation ou la destruction complète des données.

Divulgation des données: les données ne seront pas divulguées à des tiers, sauf si la loi l'exige.

Droits de l'utilisateur:

- ◆ Droit de retirer son consentement à tout moment.
- ◆ Droit d'accès, de rectification, de transférabilité et d'effacement de leurs données et restriction ou opposition à leur traitement, ces droits étant limités dans la mesure où CONTROLLER conserve un intérêt légitime à fournir des services de formation et à conserver des dossiers d'élèves aux fins de la gestion d'un enseignement. institution, sauf si l'intérêt ou les libertés et droits fondamentaux de l'Utilisateur exigent la protection des données à caractère personnel.
- ◆ Le droit de déposer une réclamation auprès de l'organisation gouvernementale appropriée si vous estimez que le traitement n'est pas conforme à la loi en vigueur.

Contact information for exercising rights:

Postal address: ACADEMICA INTERNATIONAL STUDIES. 6340 SUNSET DRIVE, MIAMI, FLORIDA, USA 33143, E-mail: gopr@aveteaching.com 

NATURE OBLIGATOIRE OU OPTIONNELLE DES INFORMATIONS FOURNIES PAR L'UTILISATEUR

Les Utilisateurs, en cochant les cases correspondantes et en entrant des données dans les champs, marqués d'un astérisque (*) dans le formulaire de contact ou les formulaires de téléchargement, acceptent expressément et de manière libre et sans équivoque que leurs données sont nécessaires pour que le fournisseur puisse répondre à leurs besoins. demande, en fournissant volontairement leurs données dans les champs restants. L'utilisateur s'assure que les données personnelles fournies au CONTRÔLEUR sont vraies et est responsable de la communication de leurs modifications.

Le CONTRÔLEUR informe et garantit expressément aux utilisateurs que leurs données personnelles ne seront en aucun cas transmises à des tiers, sauf aux processeurs agréés, conformément à la législation sur la protection de la vie privée en vigueur ou avec le consentement exprès, éclairé et sans équivoque des utilisateurs. Toutes les données demandées sur le site Web sont obligatoires, car elles sont nécessaires à la fourniture de services à l'utilisateur.

MESURES DE SÉCURITÉ

Conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel, le CONTRÔLEUR se conforme à toutes les dispositions de la réglementation GDPR pour le traitement des données à caractère personnel dont il est responsable, et respecte manifestement les principes décrits à l'article 5 du RGPD, en vertu desquels ils sont traités de manière licite, juste et transparente par rapport à la personne concernée et appropriés, pertinents et limités à ce qui est nécessaire par rapport aux finalités pour lesquelles ils sont traités.

Le CONTRÔLEUR garantit que toutes les politiques techniques et organisationnelles appropriées ont été mises en œuvre pour appliquer les mesures de sécurité établies par le GDPR afin de protéger les droits et libertés des utilisateurs, et a communiqué les informations appropriées pour que ces derniers puissent exercer leurs droits et libertés. .

EXIGENCES TECHNIQUES MINIMALES POUR LA PARTICIPATION AUX COURS EN LIGNE

Browser

- Google Chrome (latest versions)([click here to download](#))
- Firefox (latest versions)
- Safari browser (latest versions)

Plug-ins and Software

- Microsoft Office, Open Office or Goggle Docs.
- Skype
- Adobe Acrobat Reader DC
- The following plugins and settings may be required to use in the courses if you do not use
 - **Chrome**
 - Java ([Click to Download](#)).
 - Adobe Flash ([Click to Download](#)).^{[1][2]}_[SEP]
 - Check your browser here <https://www.whatismybrowser.com/>

PC/Macintosh Requirements

- Audio : Headset with functioning microphone
- Web Camera
- A broadband connection is strongly recommended
- Free USB port
- Processor-Intel Pentium 4 1.5 GHz
- 1,5 GB RAM
- Broadband Internet Connection
- Minimum Screen Resolution-1024x768
- Microsoft Windows Operation System-Microsoft Windows XP (SP 3), Vista (SP2), Windows 7, Windows 8, Windows 10
- Any Mac running Mac OS X 10?6 snow Leopard and up

SUPPORT TECHNIQUE

- Un soutien tout au long des cours suivant les besoins est fourni aux élèves par un professionnel technique. AIS s'est engagé à fournir une assistance technique dans les 24-48 heures lors d' une demande d'assistance .